VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

Les résultats définitifs de la session 2025 du diplôme national du brevet

Nouvelle-Calédonie

Octobre 2026

Service études et prospectives

n° SEP – 07 - 2026



Sommaire

1. Un taux de réussite en baisse avec 81,3% d'élèves admis 3
2. Le taux de réussite reste plus élevé pour les filles 3
3. La part des admis avec mention diminue 4
4. Des écarts de réussite selon l'origine sociale et le retard scolaire 5
5. Un taux de réussite proche entre les secteurs mais avec de fortes disparités géographiques 6
6. Moins de six candidats sur dix maîtrisent la langue française et les langages mathématiques, scientifiques, informatiques au socle commun 7
7. Les moyennes aux épreuves terminales diminuent légèrement. 8
8. La maîtrise du socle commun et la réussite aux épreuves terminales 9
9. Près de 77% des candidats ayant échoué continuent dans la voie professionnelle 10

À la session 2025, 3 614 candidats se sont présentés au diplôme national du brevet en Nouvelle-Calédonie et 2 939 ont été admis. Le taux de réussite s'établit à 81,3 %, en baisse de 6,2 points par rapport à 2024 et de 5 points par rapport à 2023. Cette baisse concerne les deux séries, avec un taux de réussite de 82,1 % en série générale et de 77,4 % en série professionnelle.

La session 2024 a été organisée selon des modalités exceptionnelles en Nouvelle-Calédonie, avec une évaluation reposant intégralement sur le contrôle continu en raison des événements de mai 2024. Les comparaisons avec cette session doivent ainsi être interprétées avec prudence.

En 2025, les résultats restent différenciés selon le sexe. 85,6 % des filles obtiennent le diplôme contre 77,0 % des garçons, soit un écart de 8,6 points. Parmi les admis, les filles sont également plus nombreuses à obtenir une mention, avec 70,8 % contre 61,5 % pour les garçons.

La part des admis ayant obtenu une mention passe de 68,6 % en 2023 à 74,8 % en 2024, avant de diminuer à 66,4 % en 2025. Cette baisse de 8,4 points entre 2024 et 2025 s'accompagne d'un recul des mentions « Très bien » et « Bien », tandis que la part des admis sans mention augmente.

Les écarts de réussite restent importants selon l'origine sociale et la situation scolaire. 74,3 % des candidats issus d'une catégorie sociale défavorisée obtiennent le diplôme, contre 92,9 % des candidats issus d'une catégorie très favorisée. La réussite varie également selon le retard scolaire, avec 83,4 % de réussite pour les candidats sans retard contre 66,4 % pour ceux ayant un retard scolaire.

Au socle commun, de fortes différences sont observées dans la maîtrise des compétences. La part des candidats ayant une maîtrise satisfaisante ou très bonne varie de 54,4 % en langue française à 90,6 % pour les langages des arts et du corps.

Un peu plus de la moitié des lauréats, soit 55,5 %, valident le socle commun et obtiennent une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves terminales. À l'opposé, 84,3 % des candidats qui échouent au DNB ont validé la maîtrise du socle mais obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 aux épreuves terminales.

Parmi les 20 % d'élèves qui ne se sont pas présentés ou n'ont pas obtenu le brevet, 62 % sont des garçons et 55 % sont issus d'un milieu social défavorisé. Près des deux tiers sont scolarisés en province Sud. À la rentrée 2026, 77 % de ces élèves poursuivent dans une formation de la voie professionnelle.

La session 2025 est la dernière organisée selon les modalités actuelles d'évaluation du DNB. À compter de la session 2026, les modalités d'attribution du diplôme évoluent.

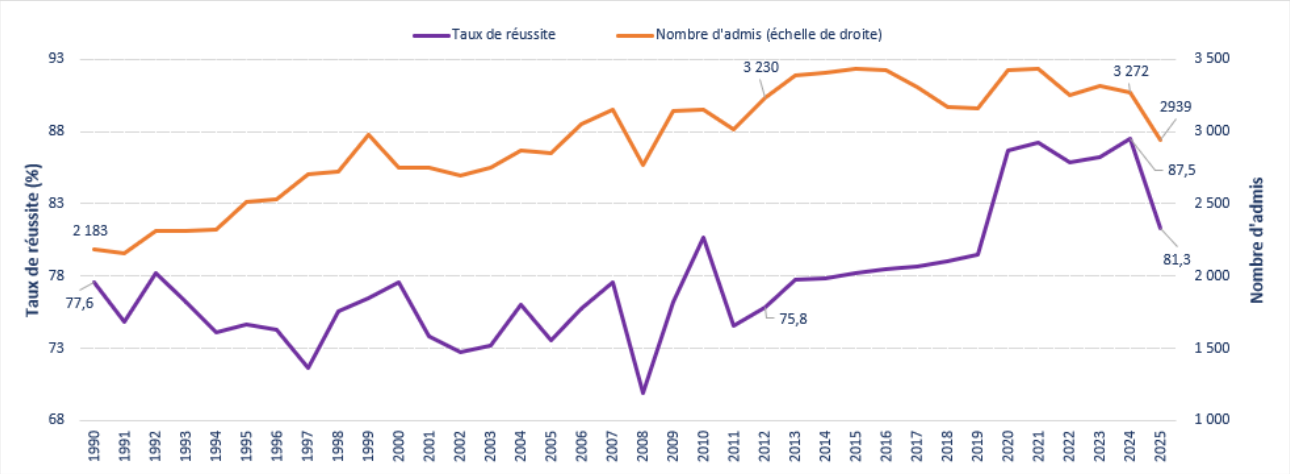
1. Un taux de réussite en baisse avec 81,3% d'élèves admis

À la session 2025, 3 614 candidats se sont présentés à l'examen en Nouvelle-Calédonie et 2 939 d'entre eux ont été admis à l'examen. Avec 81,3%, le taux de réussite diminue de 6,2 points par rapport à la session précédente *(figure 1)*.

En série générale, qui représente 82,9 % des candidats, le taux de réussite s'établit à 82,1 %, en baisse de 6,5 points par rapport à 2024 et de 5,3 points par rapport à 2023. En série professionnelle, il atteint 77,4 %, soit un recul de 4,8 points sur un an et de 2,5 points par rapport à 2023.

L'écart de taux de réussite entre les deux séries se réduit au fil des sessions, passant de 7,5 points en 2023 à 6,4 points en 2024, puis à 4,7 points en 2025.

Figure 1 : Evolution du taux de réussite et du nombre d'admis au diplôme national du brevet depuis 1990



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES
Champs : tout public

2. Le taux de réussite reste plus élevé pour les filles

Dans la série générale, 86,1 % des filles obtiennent le diplôme en 2025, contre 77,8 % des garçons, soit un écart de 8,3 points *(figure 2)*.

Dans la série professionnelle, 82,6 % des filles sont admises contre 74,3 % des garçons, soit également un écart de 8,3 points.

Toutes séries confondues, 85,6 % des filles obtiennent le DNB en 2025, contre 77,0 % des garçons. L'écart de réussite entre les filles et les garçons s'établit à 8,6 points, contre 7,8 points en 2024 et 9,6 points en 2023. Le taux de réussite des filles reste globalement stable entre 2023 et 2024, passant de 91,0 % à 91,4 %, avant de diminuer de 5,8 points en 2025.

Toutes séries confondues, les filles sont plus nombreuses à obtenir une mention parmi les admis. Cette part atteint 70,8 % en 2025, contre 61,5 % pour les garçons, soit un écart de 9,3 points. Cet écart est stable par rapport à 2024, mais supérieur à celui observé en 2023, qui s'établissait à 8,2 points.

Figure 2 : Taux de réussite et part des admis avec mention selon le sexe et la série (en %)

		Filles	Garçons	Écart en point Filles/Garçons
Taux de réussite (en %)	Générale	86,1	77,8	8,3
	Professionnelle	82,6	74,3	8,3
	Ensemble	**85,6**	**77,0**	**8,6**
	Rappel 2024	91,4	83,6	7,8
	Rappel 2023	91,0	81,4	9,6
Part des amis avec mention (en %)	Générale	73,4	66,4	7,0
	Professionnelle	52,1	42,6	9,5
	Ensemble	**70,8**	**61,5**	**9,3**
	Rappel 2024	80,0	70,7	9,3
	Rappel 2023	71,7	65,4	6,3

Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES

Champs : tout public

3. La part des admis avec mention diminue

En 2025, 66,4 % des candidats admis obtiennent une mention, contre 74,8 % en 2024, soit une baisse de 8,4 points. Entre 2023 et 2025, la diminution est plus limitée, avec une part des admis avec mention qui passe de 68,6 % à 66,4 %, soit 2,2 points de moins.

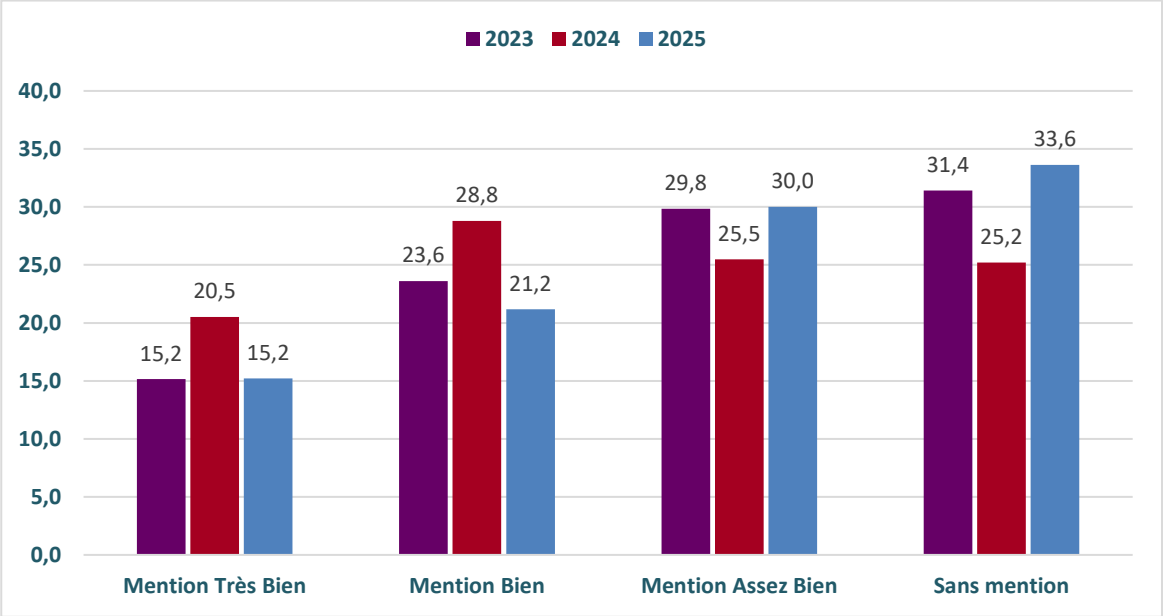
La diminution entre 2024 et 2025 concerne les deux séries. En série générale, la part des admis avec mention passe de 78,3 % à 70,3 %, soit une baisse de 8,0 points. En série professionnelle, elle passe de 56,1 % à 46,3 %, soit une baisse de 9,8 points. L'écart entre les deux séries atteint ainsi 24,0 points en 2025, en faveur de la série générale.

La répartition des mentions évolue également entre 2024 et 2025. La part des mentions « Très bien » diminue de 5,3 points, passant de 20,5 % à 15,2 %. Celle des mentions « Bien » recule de 7,6 points, de 28,8 % à 21,2 %. À l'inverse, la part des mentions « Assez bien » augmente de 4,5 points, de 25,5 % à 30,0 %. Dans le même temps, la proportion d'admis sans mention augmente de 8,4 points, passant de 25,2 % à 33,6 %.

Ces évolutions doivent être mises en regard des conditions exceptionnelles de la session 2024 en Nouvelle-Calédonie, au cours de laquelle l'évaluation reposait intégralement sur le contrôle continu en raison des événements de mai 2024.

Par rapport à 2023, la part des admis avec mention est proche en série générale, avec 70,3 % en 2025 contre 71,0 % en 2023, soit 0,7 point de moins. En série professionnelle, elle diminue davantage, passant de 53,3 % à 46,3 %, soit 7,0 points de moins.

Figure 3 : Répartition des admis au DNB selon la mention en 2023, 2024 et 2025 (en %)



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES
Champs : tout public

4. Des écarts de réussite selon l'origine sociale et le retard scolaire

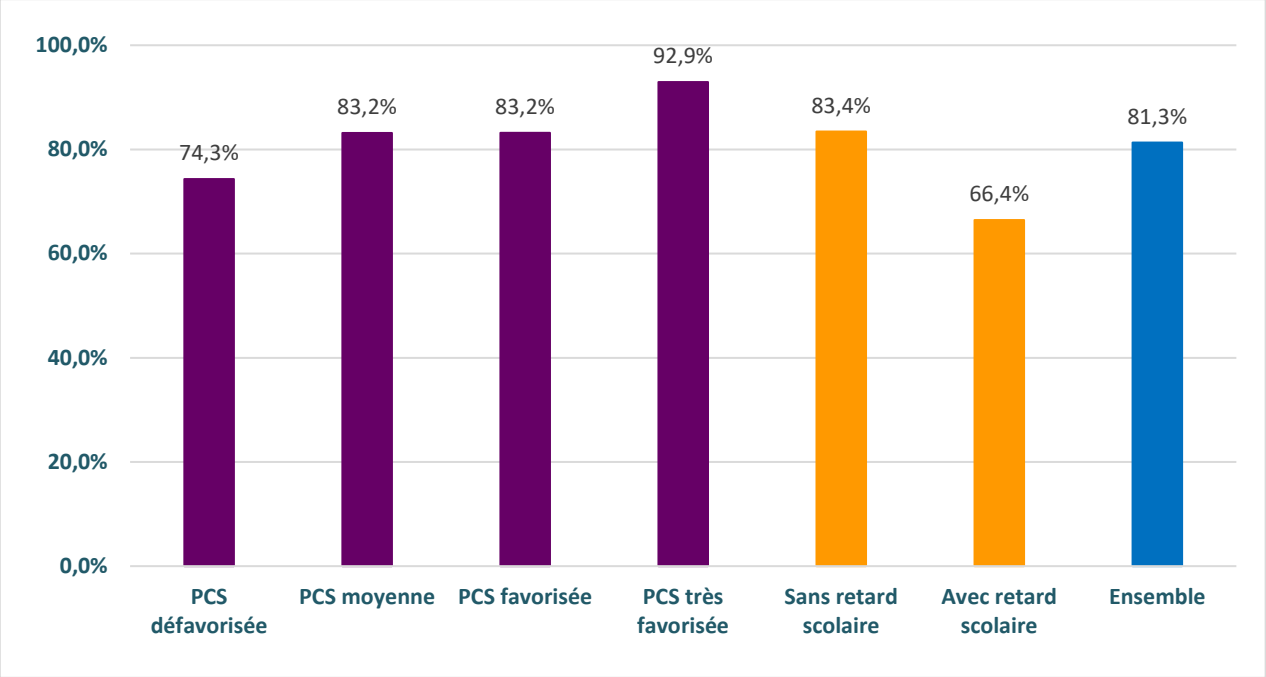
Quelle que soit la série, les candidats d'origine sociale très favorisée *(définition)* réussissent mieux que les autres candidats. 92,9 % d'entre eux obtiennent le DNB, contre 74,3 % des candidats issus d'une catégorie sociale défavorisée, soit un écart de 18,6 points. Les taux de réussite des candidats issus des catégories sociales moyennes et favorisées sont à 83,2 %. *(figure 4)*.

Dans le détail des professions, les écarts sont plus importants : les candidats, dont le responsable est professeur ou de profession scientifique obtiennent le brevet dans 99% des cas. À l'opposé, parmi les candidats dont le responsable est au chômage ou sans activité professionnelle, seuls 73% sont admis.

Les écarts selon le retard scolaire sont également importants. 83,4 % des candidats sans retard scolaire obtiennent le diplôme, contre 66,4 % des candidats ayant au moins un an de retard, soit un écart de 17,0 points.

Les différences de réussite observées selon l'origine sociale et le retard scolaire sont en partie liées. 53,1 % des candidats ayant au moins un an de retard sont issus d'une catégorie sociale défavorisée, alors que cette catégorie représente 40,3 % de l'ensemble des candidats présentés. À l'inverse, les candidats issus d'une catégorie très favorisée représentent 17,6 % de l'ensemble des candidats, mais seulement 10,7 % des candidats ayant un retard scolaire.

Figure 4 : Taux de réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale et la situation scolaire selon l'âge à la session 2025



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES
Champs : tout public

5. Un taux de réussite proche entre les secteurs mais avec de fortes disparités géographiques

Le taux de réussite est relativement proche entre les collèges privés et publics. Il atteint 82,8 % dans le secteur privé, contre 80,9 % dans le secteur public, soit un écart de 1,9 point.

Les écarts sont en revanche beaucoup plus importants selon les territoires. Le taux de réussite atteint 87,7 % dans les îles Loyauté, 83,1 % en province Sud et 71,8 % en province Nord. L'écart entre les îles Loyauté et la province Nord atteint ainsi 15,9 points. Les différences sont également marquées entre les deux versants de la Grande Terre, avec 82,1 % de réussite sur le versant Ouest contre 70,4 % sur le versant Est, soit un écart de 11,7 points.

Par ailleurs, de fortes disparités s'observent dans les notations. Pour une moyenne de 8,3/20 aux épreuves écrites, la moyenne au socle s'établit à 14,5/20, soit un écart de 6,2 points au niveau académique. Cet écart est supérieur à 6 points dans les collèges du secteur privé, dans les collèges situés dans les provinces Nord et îles Loyauté et dans ceux du versant Est *(figure 5)*. De plus, les modalités d'évaluation du socle sont moins strictes dans les établissements les plus éloignés au sens de l'indice d'éloignement de la DEPP *(définition)*.

Figure 5 : Les moyennes au socle et aux épreuves écrites par secteur et zone géographique à la session 2025

	Moyenne au socle sur 20	Moyenne épreuves écrites sur 20	Écart
Secteur privé	14,5	7,5	7,0
Secteur public	14,5	8,5	6,0
Province des Îles Loyauté	14,8	7,2	7,6
Province Nord	13,7	6,7	7,0
Province Sud	14,7	8,9	5,8
Versant Est	13,6	6,2	7,3
Versant Ouest	14,6	8,7	5,9
D1	15,3	9,8	5,5
D2	14,6	9,2	5,4
D3	14,7	8,4	6,3
D4	14,4	8,3	6,1
D5	14,0	7,4	6,6
D6	12,5	6,4	6,1
D7	14,8	7,8	7,1
D8	14,3	6,1	8,2
D9	14,3	6,5	7,8
D10	13,8	6,2	7,7
Nouvelle-Calédonie	**14,5**	**8,3**	**6,2**

Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES
Champ : Candidats SCOLAIRES

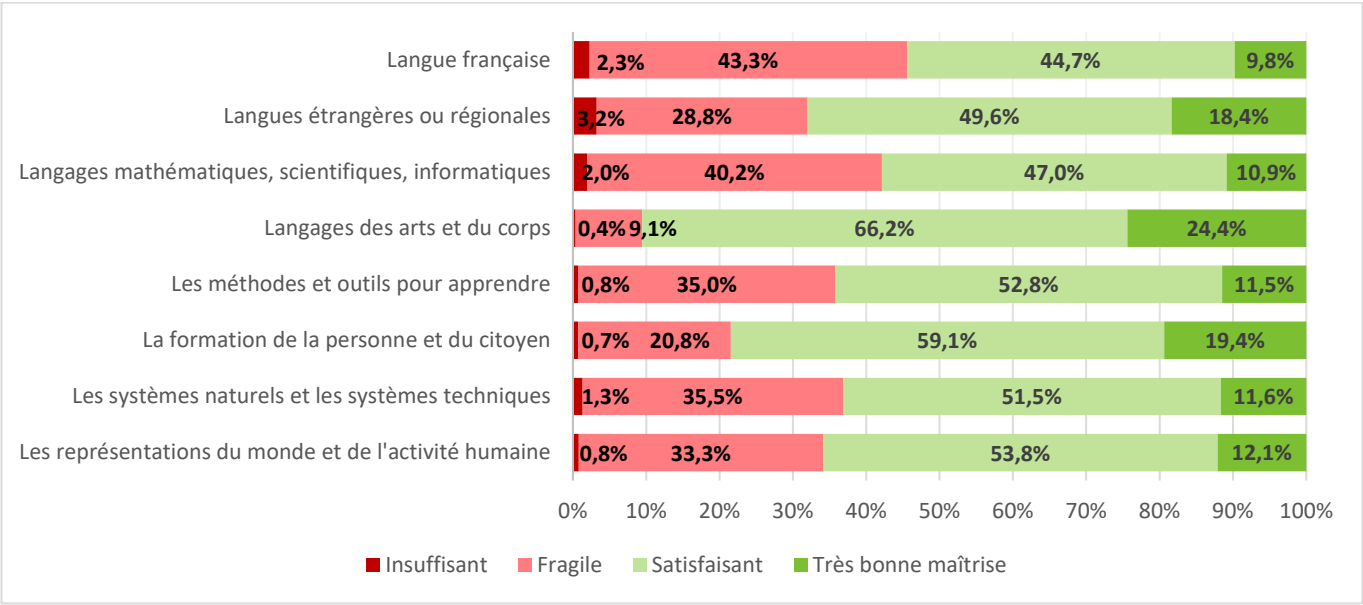
6. Moins de six candidats sur dix maîtrisent la langue française et les langages mathématiques, scientifiques, informatiques au socle commun

Pour chacune des huit composantes, un candidat de 3ème obtient 10 points si sa maîtrise est insuffisante, 25 points si elle est fragile, 40 points si elle est satisfaisante et 50 points si elle est très bonne. La somme de ces points aboutit à une note du socle sur 400 points.

De fortes différences sont observées dans la maîtrise des compétences : si en moyenne neuf candidats sur dix ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne en langages des arts et du corps et huit candidats sur 10 en formation de la personne et du citoyen, moins de six candidats sur dix possèdent ce niveau en langue française ou en langages mathématiques, scientifiques, informatiques *(figure 6)*.

Les niveaux de maîtrise des composantes du socle sont comparables à 2024. Rapportée sur 20, la moyenne au socle, toutes séries confondues, s'élève à 14,5 contre 14,6 en 2024 et 14,7 en 2023 *(figure 7)*. Les candidats en série générale obtiennent des meilleurs résultats au socle (14,8 contre 13 en série professionnelle).

Figure 6 : Niveau de maîtrise des compétences du socle en 2025



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES
Champ : Candidats SCOLAIRES

7. Les moyennes aux épreuves terminales diminuent légèrement.

Les candidats scolaires sont également évalués sur des épreuves terminales, qui se composent de quatre épreuves écrites et d'une soutenance orale, où ils ont obtenu, toutes épreuves confondues, 9,8 sur 20 contre 10,4 en 2023 *(figure 7)*.

La baisse des résultats est particulièrement marquée en sciences, avec une diminution de 2,8 points de la moyenne. En histoire-géographie, enseignement moral et civique, la moyenne diminue également de 1,1 point, tandis qu'elle baisse de 0,7 point en français. La moyenne à la soutenance orale diminue de 0,5 point. À l'inverse, la moyenne en mathématiques progresse légèrement de 0,3 point.

L'évolution diffère toutefois selon les séries. La moyenne aux épreuves terminales baisse de 0,6 point en série générale et de 0,8 point en série professionnelle. En 2025, l'écart entre les deux séries s'établit ainsi à 1,2 point, en faveur de la série générale.

La moyenne générale, incluant les épreuves terminales et le socle, des candidats scolaires au DNB reste proche de celle de 2023, avec 12,2 sur 20 en 2025 contre 12,6 en 2023, soit une baisse de 0,4 point.

Figure 7 : Moyenne des notes obtenues au DNB (sur 20) à la session 2025 et rappel de la session 2023

	GÉNÉRALE		PROFESSIONNELLE		Ensemble	
	2025	Rappel 2023	2025	Rappel 2023	2025	Rappel 2023
Epreuves terminales	**10,0**	**10,6**	**8,8**	**9,7**	**9,8**	**10,4**
Français	7,2	7,6	5,2	6,9	6,8	7,5
Mathématiques	7,9	7,0	6,0	9,2	7,6	7,3
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	8,4	9,4	7,9	9,7	8,3	9,4
Sciences	11,0	15,1	12,8	9	11,3	14,1
Soutenance orale de projet	15,2	15,8	13,7	14,1	15,0	15,5
Socle	14,8	15,0	13,0	13,0	14,5	14,7
Ensemble DNB	**12,5**	**12,9**	**11,0**	**11,4**	**12,2**	**12,6**

Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES
Champ : Candidats SCOLAIRES

8. La maîtrise du socle commun et la réussite aux épreuves terminales

En 2025, 55,5 % des candidats scolaires ayant obtenu le DNB ont à la fois validé la maîtrise du socle et obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves terminales (figure 8). Cette proportion est inférieure à celle observée en 2023, où elle atteignait 61,6 %. Les 44,5 % de lauréats restants ont obtenu leur diplôme grâce à la compensation des points obtenus au socle, malgré une moyenne inférieure à 10 sur 20 aux épreuves terminales.

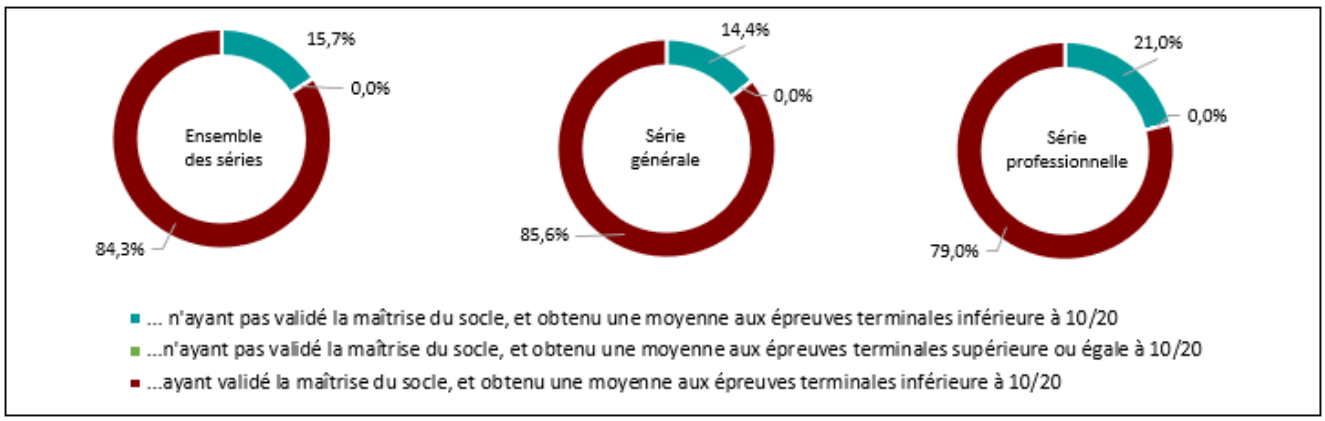
La situation diffère selon les séries. En série générale, 58,2 % des lauréats ont validé le socle et obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves terminales, contre 41,5 % en série professionnelle. La compensation par les points du socle concerne ainsi 41,8 % des lauréats de la série générale et 58,5 % de ceux de la série professionnelle

En comparaison, en Hexagone, 83,4 % des lauréats de la série générale et 68,5 % des lauréats de la série professionnelle ont validé à la fois le socle et les épreuves terminales. L'écart avec la Nouvelle-Calédonie atteint ainsi 25,2 points en série générale et 27,0 points en série professionnelle.

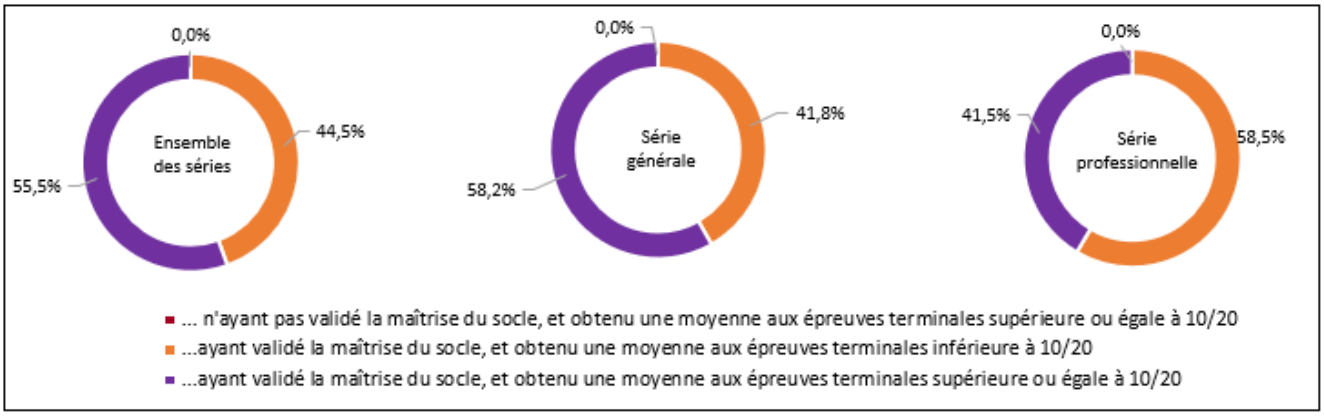
À l'opposé, parmi les candidats qui échouent au DNB, 84,3 % ont validé la maîtrise du socle mais obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 aux épreuves terminales. Cette proportion est supérieure à celle observée en 2023, qui s'établissait à 80 %. Les candidats qui n'ont validé ni la maîtrise du socle ni obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves terminales représentent 15,7 % des candidats ayant échoué, avec une proportion de 14,4 % en série générale et de 21,0 % en série professionnelle.

Figure 8 : Raisons du succès et de l'échec au DNB par série – Session 2025

Candidats ayant échoué en …



Candidats ayant réussi en …



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES/BEA

Champ : Candidats SCOLAIRES

9. Près de 77% des candidats ayant échoué continuent dans la voie professionnelle

Le brevet ne sanctionne pas la fin des études au collège et les candidats qui ne l'ont pas obtenu peuvent poursuivre leur scolarité au lycée. À la session 2025, 20,0 % des candidats scolaires ne se sont pas présentés au brevet ou ne l'ont pas obtenu, soit 727 élèves.

Plus de la moitié de ces élèves (55,3 %) sont issus d'une catégorie sociale défavorisée. 62,2 % sont des garçons et 37,8 % sont des filles. Ils sont majoritairement scolarisés en province Sud (64,9 %), devant la province Nord (28,3 %) et la province des îles Loyauté (6,7 %).

À la rentrée 2026, 76,9 % de ces élèves poursuivent dans la voie professionnelle, dont 44,4 % en seconde professionnelle et 32,5 % en CAP *(figure 9)*. 7,2 % poursuivent en seconde générale ou technologique et 5,4 % redoublent leur troisième.

Figure 9 : Devenir à la rentrée 2026 des élèves qui ne se sont pas présentés ou n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet à la session 2025

Situation à la rentrée 2026	Proportion
Redouble la 3ème	5,4%
2nde générale ou technologique	7,2%
2nde professionnelle	44,4%
1ère générale	0,1%
CAP	32,5%
Autres situations	10,5%
Ensemble	**100,0%**

Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES/BEA

Champ : Candidats SCOLAIRES

Sources et définitions

Source :

Les résultats publiés proviennent des fichiers de gestion des candidats au diplôme national du brevet (application CYCLADES) incluant les résultats de la session de remplacement.

Catégorie socioprofessionnelle

Le milieu social de l'élève est défini par regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre groupes :

– très favorisé : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;

– favorisé : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;

– moyen : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;

– défavorisé : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs hors retraités.

Indice d'éloignement

Cet indice permet de synthétiser en un indicateur la notion d'éloignement pour un établissement donné en tenant compte de la ruralité du territoire, de la densité et de la diversité de l'offre scolaire et de l'accès aux équipements sportifs et culturels.

Plus la valeur de l'indice est élevée, plus l'éloignement du collège est important.

Bibliographie

- Les résultats aux examens de la session 2024, VR-DGE, Chiffres détaillés n° SEP – 07-2025, août 2025
- Les résultats aux examens de la session 2023, VR-DGE, Chiffres détaillés n° SEP – 07-2024, juillet 2024
- Une nouvelle mesure de l'éloignement des collèges de Nouvelle-Calédonie en 2022, VR-DGE, Synthèse n° SEP - 06 - 2023, Juillet 2023

collection

Synthèse

thématique

Examens

titre du document

Les résultats définitifs de la session 2025 du diplôme national du brevet

éditeur

Service études et prospectives (SEP)
vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie,
direction générale des enseignements

date

Octobre 2026

contact

sep@ac-noumea.nc